

## Carte des aménagements cyclables

Localisation des aménagements cyclables et des zones de circulation apaisée à Chaville. Carte interactive réalisée par les services de Grand Paris Seine Ouest.



Un **aménagement cyclable** est un dispositif de voirie destiné à organiser la circulation des cycles non motorisés. Ces aménagements peuvent prendre la forme de chaussées dédiées aux cyclistes ou d'espaces pris sur la voie publique.

Une **zone de rencontre** est un ensemble de voies où les piétons ont la priorité absolue et sont autorisés à circuler sur la chaussée, même si des trottoirs sont présents. La vitesse de circulation des autres usagers est limitée à 20 km/h.

Une **zone 30** délimite les rues dans lequel la vitesse du trafic est modérée pour favoriser la cohabitation de tous les usagers de la voirie. La vitesse maximale autorisée est de 30 km/h pour tous les véhicules.

Une **zone piétonne** est un ensemble de rues et de ruelles où la circulation est réservés aux piétons et aux cyclistes.

### Description des champs :

- > STATUT\_CIRC : Aucun statut particulier, Voie limitée à 20 km/h, Voie limitée à 30 km/h, Voie limitée à 50 km/h, Voie partagée, Voie uniquement cyclable, Voie verte, Zone 30, Zone de rencontre, Zone piétonne.
- > SENS\_CIRC\_MOT : Double sens, Non concerné, Non renseigné, Sens unique.
- > TYPE\_AMGT\_CYCL : Aménagement cyclable mixte (bande et piste), Aménagement pour bus ouvert aux cyclistes, Aucun aménagement, Autre aménagement, Bande cyclable unidirectionnelle, Non renseigné, Piste cyclable bidirectionnelle, Piste cyclable unidirectionnelle.
- > DBL\_SENS\_CYCL : Autorisé, Interdit, Non concerné, Non renseigné.
- > POS\_AMGT\_CYCL : Positionnement de l'aménagement cyclable - Côté impair, Côté pair, De chaque côté de la voie, Non concerné, Non renseigné, Terre-plein central.
- > SITU\_AMGT\_CYLC : Situation de l'aménagement cyclable - Non concerné, Non renseigné, Mixte (chaussée et trottoir), Sur la chaussée, Sur le trottoir.
- > SENS\_CIRC\_AMGT : Sens de circulation des cyclistes sur l'aménagement - 1 sens, 2 sens, Non concerné.
- > STATUT\_VOIE : Non renseigné, Route départementale, Route nationale, Voie communale, Voie forestière, Voie privée.
- > COMP\_STATUT : Complément sur le statut de la voie - Limitation par arrêté, Limitation ponctuelle liée à ralentisseur.



VILLE DE  
CHEVILLY-CHÂTELAINE

**VILLE DE CHEVILLY**

1456 AVENUE ROGER SALENGRO  
92370 CHEVILLY

☎ 01 41 15 40 00

🕒 **Horaires**  
08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30  
*Fermeture le mardi matin*  
*Vendredi fermeture à 16h30*  
*Samedi 9h > 12h*

[@ CONTACTEZ-NOUS](#)